

Requête en matière de bail

Art. 1344Bis et s. du Code Judiciaire

À la demande de :

Premier demandeur :

NOM	
PRÉNOM	
ADRESSE	
REGISTRE NATIONAL	
TÉLÉPHONE	
COURRIEL	

Deuxième demandeur :

NOM	
PRÉNOM	
ADRESSE	
REGISTRE NATIONAL	
TÉLÉPHONE	
COURRIEL	

La convention concerne :

- Une maison
 Un appartement
 Autre :

Dont l'adresse est située :

La partie requérante a donné en location au(x) preneur(s) ci-après mieux qualifié(s) par convention de bail écrite / verbale du / / pour une durée de prenant court le / /, pour se terminer le / /, moyennant le paiement mensuel d'un loyer de€.

Les charges sont réglées par forfait mensuel / provision mensuelle de €

Le(s) preneur(s) occupe(nt) actuellement le bien / n'occupe(nt) plus actuellement le bien.

Les lieux ont été libérés en date du / / avec comme circonstances :

.....
.....

Parties à convoquer (locataires) :

Premier locataire :

NOM	
PRÉNOM	
ADRESSE	
REGISTRE NATIONAL	

Deuxième locataire :

NOM	
PRÉNOM	
ADRESSE	
REGISTRE NATIONAL	

Objet de la demande : (Cochez les cases correspondantes)

Le paiement des arriérés de **loyers** pour un montant total de€ échu à la date du / / soit

Le paiement des arriérés de **charges** pour un montant total de€ échu à la date du / / soit

La résolution du contrat aux torts et griefs du preneur à dater du / / à défaut à dater du jugement à intervenir.

Valider le congé notifié dans les formes au preneur en date du / / le cas échéant.

Autre(s) motif(s) d'expulsion :
.....
.....

- L'expulsion des lieux loués conformément à l'article 1344quater du Code Judiciaire soit un mois après la signification du jugement à intervenir.
- Le paiement d'une indemnité de relocation d'un montant de€ équivalente à mois de loyers telle que visée dans la convention de bail le cas échéant en son article
- Le paiement d'une indemnité journalière d'occupation d'un montant de€ à dater de la résolution du bail et jusqu'à libération complète des lieux et la restitution des clés.
- Le paiement de la somme de€ à titre de dégâts locatifs sous toutes réserves.
- Réserver à statuer sur les dégâts locatifs et fixer une date pour l'état des lieux de sortie si ce dernier est encore réalisable.
- La désignation d'un expert judiciaire qui aura pour tâche de constater les dégâts locatifs, avec la mission habituelle.
- La condamnation au paiement des factures d'eau, gaz et électricité ainsi que les taxes et autres dépenses prévues contractuellement à charge du preneur pour la somme de€.
- La libération de la garantie locative au profit du(des) requérant(s) constituée auprès de la banquesous le numéro de compte et qui sera imputée sur l'ensemble des sommes dues par le preneur à l'issue et en vertu du jugement à intervenir.
- La condamnation solidaire des preneurs en raison de
-
-
- Le paiement des intérêts sur toutes sommes dues ainsi que des frais et dépens de l'instance :
 - Mise au rôle :€
 - Certificat de résidence :€
 - Indemnité de procédure :€ (uniquement si assisté d'un avocat)
 - Total :€
- La partie requérante sollicite l'application de l'article 735 du Code judiciaire ainsi que l'exécution provisoire de la décision à intervenir.

Fait à le / /

SIGNATURE :

Annexe(s) :

1. Certificat de résidence du preneur ;
2. Contrat de bail ;
3. État des lieux ;
4.
5.
6.